



Comment justifier votre Quotient Familial ?

La cotisation à un atelier peut être modulée selon le quotient familial (sauf atelier à tarif unique)

10 % pour un QF entre 901 et 1160

20 % pour un QF entre 651 et 900

30 % pour un QF entre 401 et 650

40 % pour un QF entre 0 et 400

Vous êtes allocataire de la CAF

Votre Quotient Familial figure sur les attestations de paiement que vous recevez.

Ces attestations peuvent aussi être éditées :

- à partir du site internet de la CAF (www.caf.fr)
- à partir des bornes en libre-service dans les accueils de la CAF 31

Merci de nous fournir une attestation de moins de 3 mois

Vous n'êtes pas allocataire de la CAF

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition (ou de non-imposition).

$$\text{Quotient Familial Mensuel} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{(12 \times \text{Nombre de parts fiscales})}$$